

# ETABLISSEMENTS HUNGLER

27 rue de la République

BP 135

68500 GUEBWILLER FRANCE

Tel : 0389768165 Fax : 0389762869

SARL au capital de 52320Euros

RCS : 310709563

SIRET : 31070956300061 APE : 9603Z

N° intracommunautaire : FR23310709563

N° habilitation : 21680130

N° ORIAS : 07 036 770

Responsable légal : José DA SILVA OLIVEIRA

DEVIS TYPE INHUMATION AVRIL 2023

Devis n°0000000623 établi le 04/04/2023

<i>DESIGNATION</i>	<i>Prestations courantes TTC €</i>	<i>Prestations complémentaires optionnelles TTC €</i>	<i>Frais avancés pour le compte de la famille TTC €</i>	<i>TVA</i>
<b>PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES</b>				
<b>Démarches et formalités administratives</b> Démarches, formalités administratives locales inhum et organisation des obsèques pour une inhumation	228,00			2
<b>TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE</b>				
<b>Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe</b> Levée de corps local de jour AVANT MEB * à destination de la Chambre Funéraire du Florival Hungler à Guebwiller. (Mise à disposition d'un véhicule funéraire pour un transfert sans cercueil avec le personnel)	180,00			3
<b>Housse mortuaire</b> # Housse mortuaire biodégradable simple BIO	95,00			2
<b>CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>				
<b>Cercueil</b> * Cercueil PARISIEN PIN Forme parisienne Pin 22 mm 2ème choix Couvercle plat Caisse moulurée Fond débordant ombré Vernis ombré satiné Dimension : 185x55 Garnitures : 4 poignées Lys	789,00			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

# ETABLISSEMENTS HUNGLER

27 rue de la République  
 BP 135  
 68500 GUEBWILLER FRANCE  
 Tel : 0389768165 Fax : 0389762869  
 SARL au capital de 52320Euros  
 RCS : 310709563  
 SIRET : 31070956300061 APE : 9603Z  
 N° intracommunautaire : FR23310709563  
 N° habilitation : 21680130 N° ORIAS : 07 036 770  
 Responsable légal : José DA SILVA OLIVEIRA

DEVIS TYPE INHUMATION AVRIL 2023

Devis n°000000623 établi le 04/04/2023

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complément. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	TVA
10 Tirefonds boule 1 pièce crémation + bac d'étanchéité biodégradable <b>Plaque d'identité apposée sur le cercueil</b> * Plaque d'identité du défunt apposée sur le cercueil	27,00			2
<b>MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b> <b>Personnel</b> MEB et Fermeture de Cercueil*	90,00			2
<b>TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE</b> <b>Forfait de transport</b> Forfait transport APRES MEB à GUEBWILLER (Local) vers le lieu de la cérémonie locale à : Et/ou inhumation au cimetière local de	100,00			3
<b>CEREMONIE FUNERAIRE</b> <b>Personnel</b> 2 Porteurs pour cérémonie locale	184,00			2
<b>INHUMATION</b> <b>Creusement et comblement de fosse</b> Frais de fossoyage - Creusement simple T Latscha	400,00			0

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(\*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
0 0,00	400,00	0,00	400,00
2 20,00	1177,50	235,50	1413,00
3 10,00	254,55	25,45	280,00
<b>Total</b>	<b>1832,05</b>	<b>260,95</b>	<b>2093,00</b>

Bon pour accord      Signature

## CONDITIONS DE VENTE

Vous avez été reçu par AUDREY ZIMMERMANN

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.